

DÉPARTEMENT DU
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023
N°2023.01.11

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mardi 31 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	6	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aïcha GASSER, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Héléne VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Guy PICARLE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Philippe ROCHETTE	représenté par Christine LECHEVALLIER
Valérie BERTHEOL	représentée par Hervé GRANDJEAN
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Patrick NEHEMIE
Aline FAYE	représentée par Jean-François MAUME

Patrick Néhémie a été nommé secrétaire de séance.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Il est entendu que les fonctions d'élu local sont gratuites.

Toutefois, une indemnité destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Son octroi nécessite une délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 ;

Vu la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020 fixant les indemnités des élus de la commune de Beaumont ;

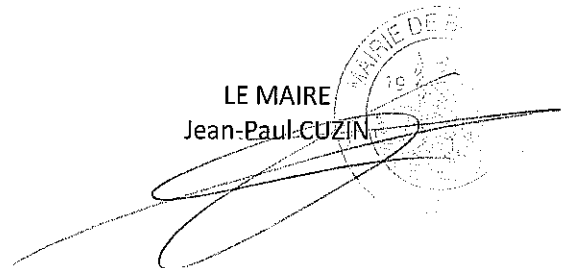
Vu la délibération n°2023.01.09 du Conseil Municipal du 31/01/2023 déterminant le nombre d'Adjoints au Maire et la détermination du rang du nouvel Adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°2023.01.10 du Conseil Municipal du 31/01/2023 portant élection de M. Hervé Grandjean au poste de 9^{ème} Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **DECIDE** que M. Hervé Grandjean, 9^{ème} Adjoint au Maire percevra les indemnités de fonction prévues dans la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEAUMONT' around the top edge and the number '19' in the center. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.